

Bâtir sur du solide

Nous voulons obtenir le label de Parc naturel régional d'importance nationale jusqu'à fin 2012. La participation de la population et des collectivités sera déterminante pour forger le succès du Parc. En nous basant sur les joyaux paysagers, les spécificités naturelles sauvegardées et le savoir-faire des habitants, nous tendrons à préserver la qualité et l'attrait de la région, à créer des emplois et à valoriser les produits régionaux.

Durant huit ans, j'ai eu l'occasion de suivre le projet en tant que ministre jurassien de l'Environnement et de l'Équipement. Au nom des trois cantons concernés, j'ai porté le dossier auprès de l'Administration fédérale et j'estime pouvoir apporter encore ma contribution à un projet d'intérêt public. Pour ces raisons, j'ai accepté de prendre la présidence de l'Association pour le Parc naturel régional du Doubs.

S'agissant des priorités et en tenant compte des projets initiés, je considère que nous devons encore faire un effort en direction des énergies renouvelables. Je verrais par exemple d'un bon œil la création d'un Centre d'interprétation des énergies renouvelables, en collaboration avec les entreprises productrices d'énergie.

Le Parc du Doubs améliorera la qualité de la vie des habitants et aura des conséquences positives sur l'environnement, l'économie et le social (les trois piliers du développement durable). Il n'imposera ni contraintes ni interdictions supplémentaires. Il ne se substituera pas non plus aux offices, services et organisations existantes. Certes, nous devons encore convaincre quelques sceptiques, mais je suis certain que la concrétisation des projets et leur visibilité montreront la qualité de la réflexion et l'efficacité des mesures proposées.

Laurent Schaffter

Président de l'Association pour le Parc naturel régional du Doubs



EDITORIAL



Bernard Soguel

Il y a deux ans, à l'appel de nombreux partenaires institutionnels et associatifs, Jean-Pierre Beuret a accepté la présidence de l'Association pour le Parc naturel régional du Doubs (APNRD). A l'époque, le projet de Parc du Doubs peinait à trouver un second souffle; les milieux agricoles se montraient circonspects envers un concept qu'ils pensaient trop régulateur; les milieux économiques et politiques ne voyaient guère l'intérêt du projet.

Conscient de ces difficultés, j'ai sollicité Jean-Pierre Beuret. Homme de la terre, ancien ministre du Gouvernement jurassien, ce Franc-montagnard a su gagner la confiance des gens du pays et les impliquer activement dans les réalisations. Attentif, il a réuni dernièrement les associations de protection de l'environnement qui avaient exprimé leurs doutes sur l'évolution du Parc du Doubs.

En phase avec la volonté des communes et des milieux associatifs et professionnels, Jean-Pierre Beuret a mis le Parc du Doubs sur la bonne voie en l'inscrivant dans un développement dynamique et innovant. Les buts fixés sont largement atteints avec le dépôt, début 2011, de 27 projets auprès de l'Office fédéral de l'environnement dont 9 portent sur la nature et le paysage.

Soucieux de l'avenir, Jean-Pierre Beuret a collaboré activement à la transmission de témoin en encourageant l'ancien ministre jurassien de l'Environnement et de l'Équipement Laurent Schaffter à lui succéder. Il revenait à un Jurassien de prendre les rênes de l'Association, étant donné que sur 19 communes concernées par le Parc du Doubs, 14 se situent en territoire jurassien. Avec Laurent Schaffter, nous avons la certitude de disposer d'un parfait connaisseur des dossiers. Il maîtrise les rouages politiques et administratifs fédéraux et cantonaux qui permettront au Parc du Doubs d'avancer sur la voie de la concrétisation. Son sens des contacts, sa convivialité et son expérience seront des atouts précieux pour la mise en œuvre des projets initiés par son prédécesseur et son équipe. En me réjouissant de partager avec lui la suite de l'aventure, je lui souhaite la bienvenue et, que cela soit au gré des vents ou au fil du Doubs, de naviguer avec joie et conviction pour l'APNRD.

Bernard Soguel
Vice-président de l'APNRD

Dans ce journal

Page 2

- Départ de Jean-Pierre Beuret
- Assemblée générale de l'APNRD

Page 3

- Projets pour les arbres et les pâturages boisés
- Des résineux pour les scieries

Page 4

- Le cheval dans la forêt
- «Homo temporis» au Centre Nature des Cerlatez

Création d'un pôle scientifique

Afin d'accompagner les projets du Parc du Doubs, François Boinay, directeur du Centre Nature des Cerlatez et président de la Commission nature et paysage du Parc, a proposé la création d'un Pôle scientifique transfrontalier. Son mandat consiste à analyser les projets dans leur globalité et les faire évoluer. La séance constitutive du Pôle scientifique a eu lieu le 10 mars dernier.

Quatorze spécialistes suisses et français font partie de ce Pôle. Ensemble, ils dessineront les contours de la politique scientifique du Parc. Appelés en tant que personnes indépendantes porteuses de compétences et non en raison d'une affiliation institutionnelle, ils interviendront également dans la sensibilisation du public à l'environnement et au développement durable.

Les membres du Pôle scientifiques sont actuellement les suivants:

François Boinay: naturaliste, forestier
 Félicien Corbat: mycologie, botanique
 Arnaud Maeder: biologie, spécialiste de fourmis, faune et flore
 Jacques Ayer: paléontologie, faune et flore
 Alain Mertz: botanique
 Rémy Wenger: karst, chauves souris
 Thierry Malvesy: paléontologie, faune et flore
 Anne Vignot: biologie, botanique, hydrologie
 Martial Farine: biologie, ornithologie
 Noël Jeannot: naturaliste, ornithologie, faune et flore
 Michel Blant: biologie, faune et flore, chauves souris
 Philippe Grosvernier: biologie, hydrologie, milieux humides, hauts et bas marais
 Anne Siegenthaler: psychiatre, comportementaliste
 Philippe Druart: biologie, faune et flore.

Le départ assumé de Jean-Pierre Beuret



Sortie réussie pour le président Jean-Pierre Beuret! Confronté à une série d'échéances publiques importantes en 2012, la « locomotive » de l'APNRD a procédé à une profonde et mûre réflexion: le Parc du Doubs a gagné en lisibilité, en stabilité et les 27 projets présentés au début de l'année lui ont permis d'entrer dans une phase désormais concrète. Jean-Pierre Beuret a considéré que la situation réjouissante de l'Association pour le Parc naturel régional du Doubs lui permettait de présenter sa démission de la présidence, alors que d'autres mandats et activités réclament une présence active.

« Cette situation constitue une base solide pour les étapes à venir », écrit Jean-Pierre Beuret dans sa lettre de démission. « Si j'en éprouve une réelle satisfaction, je dois aussi, humblement, me demander si mon engagement personnel dans le futur du Parc du Doubs peut encore être le même. J'assume, vous le savez, la présidence centrale de la Loterie Romande. La coprésidence du Comité de l'initiative populaire fédérale « Pour des jeux d'argent au service du bien commun » m'oblige à des contacts réguliers avec les parlementaires fédéraux. Le scrutin fédéral au sujet de l'initiative ou de son contre-projet est prévu pour 2012 et je serai très impliqué dans sa préparation ».

Dans le registre régional, Jean-Pierre Beuret a accepté de rendre service aux communes des Franches-Montagnes. Leurs instances

lui ont demandé de présider le Comité de pilotage chargé d'élaborer un projet de commune unique. Ce dossier sensible nécessite qu'il s'y investisse jusqu'au terme de la présente législature communale, soit jusqu'en 2012. Or, selon le calendrier du Parc du Doubs, c'est également début 2012 que l'adhésion de toutes les communes concernées sera sollicitée, exigeant une grande disponibilité et un engagement soutenu.

« La coïncidence de l'échéance de ces divers objets en 2012 m'incite à procéder à des choix. Compte tenu des amitiés cultivées avec l'ensemble des personnes impliquées, je prends cette décision avec un pincement de cœur », explique Jean-Pierre Beuret. « Mais elle m'apparaît comme la plus sage, particulièrement pour éviter que deux projets régionaux importants reposent simultanément et durablement sur les mêmes épaules ».

Dans sa lettre, il s'adresse aussi aux dizaines de personnes engagées à titre bénévole ou professionnel dans le projet de Parc du Doubs: « Je tiens à vous remercier très chaleureusement de la belle complicité et des relations de confiance et d'estime que nous avons pu cultiver au profit d'un projet qui façonnera durablement le destin de notre région et de ses habitants. Je forme des vœux sincères pour votre avenir et celui du Parc naturel régional du Doubs et vous assure de ma fidèle amitié ».

Reflets de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale de l'Association pour le Parc naturel régional du Doubs a eu lieu jeudi soir 24 mars au Brenets. Elle a désigné Laurent Schaffter à sa présidence. L'ancien conseiller d'Etat neuchâtelois Bernard Soguel a été confirmé en tant que vice-président. Les membres du bureau et du comité ont également été réélus. La commune franc-montagnarde du Bémont a été admise en tant que membre collectif.

Dans son rapport, le président sortant Jean-Pierre Beuret a rappelé que tous les projets environnementaux élaborés jusqu'en 2009 (avant sa présidence) ont été intégralement repris et ont été complétés par des éléments demandés par la population et par les acteurs de la région (culture, histoire, arbres fruitiers, génie inventif des habitants, activités productives, solutions innovantes dans l'agriculture, mobilité douce, statuts originaux de villes portes pour La Chaux-de-Fonds et du Locle, etc).

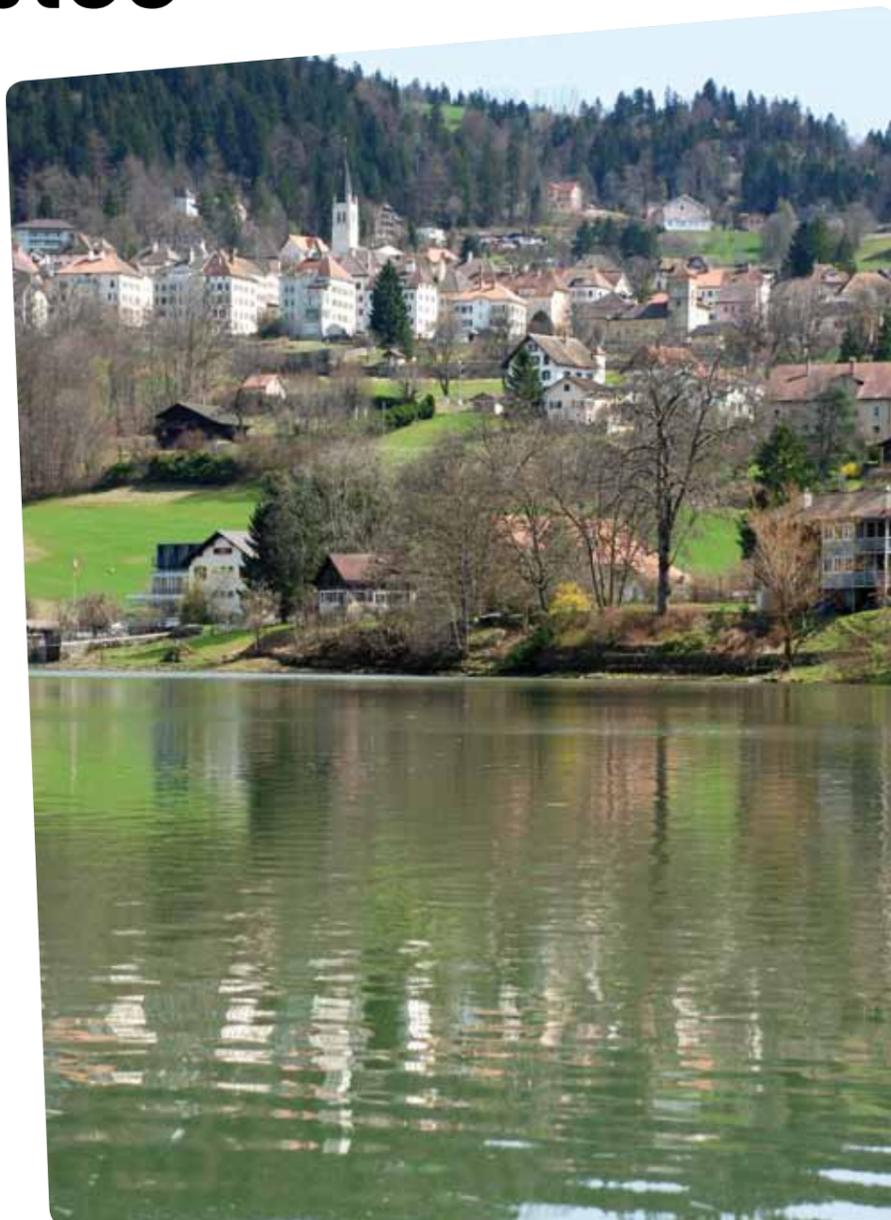
« Aujourd'hui le parc rassemble », a encore déclaré Jean-Pierre Beuret. « Ensemble, nous devons faire évoluer la région sur la base de la noble idée du développement durable, en la préservant pour les générations futures ».

Le secrétaire général Gérard Cattin a présenté les 27 projets concrets déposés auprès de l'Office fédéral de l'environnement en janvier dernier, pour un montant de 4 millions de francs. Dans un premier temps et pour lancer ces 27 projets, un budget de 318'000 francs est prévu en 2011.

Pro Natura du canton de Neuchâtel a envoyé sa démission la veille de l'assemblée générale, ce qui n'a statutairement pas permis à l'assemblée de traiter le cas. Jean-Pierre Beuret est certain que le Parc du Doubs saura convaincre les protecteurs de l'environnement: le Parc ne peut exister que par et pour les qualités naturelles de la région. Il faut les préserver, tout en assurant le développement économique et social. Sur 27 projets, 9 concernent la protection de la nature et du paysage.

L'assemblée générale est composée des représentants des communes, des associations intéressées et de personnes privées. Parmi les 19 communes concernées par le territoire du projet de parc, seule Muriaux n'avait pas encore pris de décision au moment de l'assemblée générale.

L'assemblée générale a eu lieu en présence de Willy Sunier, président du Conseil du Jura bernois, Jean Bourgeois, maire de Villers-le-Lac et représentant du Pays Horloger français, Joseph Parrenin, maire de Maïche et Conseiller régional, Philippe Rouault, président de la commune des Brenets, ainsi que des représentants des cantons du Jura, de Neuchâtel et de Berne.



Trois projets en faveur des arbres et des forêts

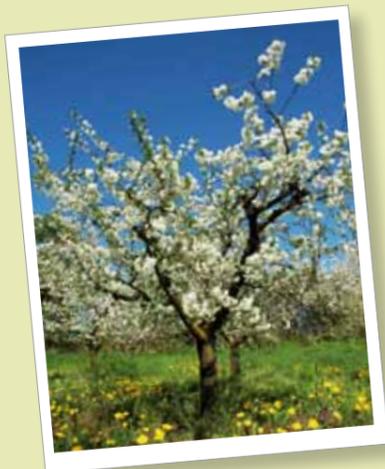
Revitaliser les clairières et les forêts claires (boisement clairsemé), favoriser la plantation des arbres fruitiers indigènes et préserver les pâturages boisés: voilà trois des 27 projets déposés publiquement en janvier 2011 par le Parc naturel régional du Doubs. Ces objectifs correspondent à la volonté de l'Office fédéral de l'environnement de préserver, voire d'élargir la diversité des écosystèmes, des espèces et des paysages naturels.

Eclaircissement et protection

Le premier projet consiste à la revitalisation des clairières et à maintenir les espaces encore ouverts dans le grand massif forestier des Côtes du Doubs (ou sa périphérie) et à les entretenir par déboisement, fauche ou pâture, en vue de la préservation de leur biodiversité végétale et animale. Ce projet revêt une grande importance pour le Parc du Doubs, car il concerne directement la biodiversité de la Vallée du Doubs. Ces aménagements permettraient d'augmenter les niches et refuges pour des espèces rares. Pour parvenir à cet objectif, il s'agira de sensibiliser les propriétaires de forêt et d'identifier les personnes ou associations intéressées au projet. Elles seront réunies dans un groupe de travail transfrontalier. Un budget de 108'000 francs est prévu pour la mise en œuvre de ce projet entre 2012 et 2015.

Arbres fruitiers à replanter

Le second projet vise à préserver les arbres fruitiers indigènes à haute tige, éléments patrimoniaux typiques des anciens vergers de la Vallée du Doubs



et des montagnes environnantes. Le projet a également pour but à sauvegarder et replanter les arbres fruitiers sauvages disséminés dans le périmètre du Parc.

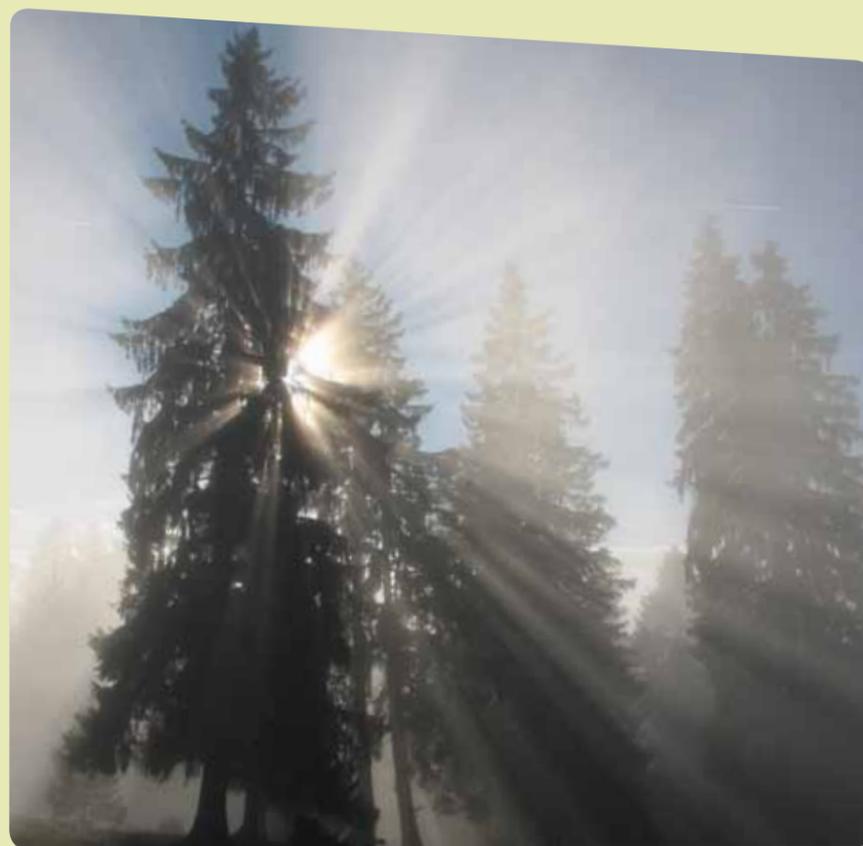
En plus de leur caractère paysager, ces arbres fruitiers offrent des structures essentielles à plusieurs espèces, notamment aux oiseaux nocturnes.

Le Parc du Doubs s'attachera également à soutenir l'écoulement des produits, en partenariat avec plusieurs associations ou organismes tels que «Rétropomme», l'Association pour la sauvegarde du patrimoine fruitier de Suisse romande et la Fondation rurale interjurassienne. Un montant de 75'000 francs est budgété à cet effet.

En faveur des grands sapins

Les pâturages boisés constituent un paysage emblématique de l'Arc jurassien. Ils sont menacés de changements significatifs par la modification des méthodes de culture entraînant un compartimentage entre pâturages d'un côté et forêts de l'autre. Le Parc du Doubs va mettre en œuvre une politique de communication et de sensibilisation pour maintenir la valeur paysagère de la région. Il soutiendra toutes les démarches des propriétaires qui agiront pour la gestion intégrée de ces espaces, dans leur intérêt propre mais aussi en faveur de l'économie touristique. Ce projet inclut l'édition d'une brochure sur les pâturages boisés, en partenariat avec le personnel forestier, la Fondation rurale interjurassienne et le Centre Nature des Cerlätze. Ce projet prévu entre 2012 et 2015 générera une collaboration avec le Parc du Chasseral et coûtera 145'000 francs.

Pour ces trois projets (sur les 27 déposés auprès de la Confédération), le rôle du Parc du Doubs consiste à sensibiliser les organisations et personnes concernées,



à fédérer les actions dans le terrain, à informer les autorités, le public et les touristes. Préserver les grands sapins disséminés dans les pâturages nécessite la participation libre et volontaire de l'ensemble des acteurs impliqués dans cet échange où tous seront partie intégrante, qu'ils soient propriétaires, utilisateurs ou protecteurs.

Transformer le bois sur place

Nombreuses sont les scieries de la région qui souffrent de la conjoncture économique difficile et du poids du Franc suisse par rapport à l'Euro. Une grande partie des grumes produites dans nos forêts sont expédiées en France pour y être transformées avant de revenir en Suisse. L'industrie du bois n'est ni soutenue ni protégée et elle pâtit de la faiblesse de l'Euro. Jürg Hilpertshäuser, de la Scierie des Eplatures S.A. à La Chaux-de-Fonds, souligne la difficulté voire l'impossibilité actuelle d'exporter du bois transformé sur place, tandis que les importateurs peuvent jouer sur la force du Franc suisse. Son entreprise implantée en ville de La Chaux-de-Fonds bénéficie d'une excellente visibilité, mais cette situation constitue aussi un désavantage car le développement des activités y est par nature limité. D'une manière générale, les scieries de la région voient les projets forestiers du Parc du Doubs d'un bon œil. La production de résineux est vitale pour de nombreux scieurs. Les forestiers en sont conscients et ont déjà produit des efforts. Ils tiennent de mieux en mieux compte des besoins des scieries; en livrant par exemple le bois sur une période plus longue que les trois mois hivernaux habituels. Grâce à une prise de conscience de part et d'autre et avec d'inévitables sacrifices, ce secteur résistera à l'instabilité des indices monétaires.



A vos agendas

21 - 22 mai – Fête de la nature

Dans le cadre de la fête de la nature, le Parc du Doubs patronnera trois rendez-vous découverte sur le thème de la forêt soit dans le Clos-du-Doubs, sur le plateau franc-montagnard et dans les Côtes-du-Doubs neuchâteloises. Les animations sont proposées le samedi après-midi et le dimanche.

21 - 22 mai – Journée européenne des Parcs naturels régionaux

La journée européenne des Parcs a lieu officiellement le mardi 24 mai. Le Parc de Chasseral organise un week-end de Fête les 21 et 22 mai aux Prés-de-Cortébert avec marche, animation, spectacle, transports publics et participation des sociétés locales.

31 juillet – Journée du Parc du Doubs

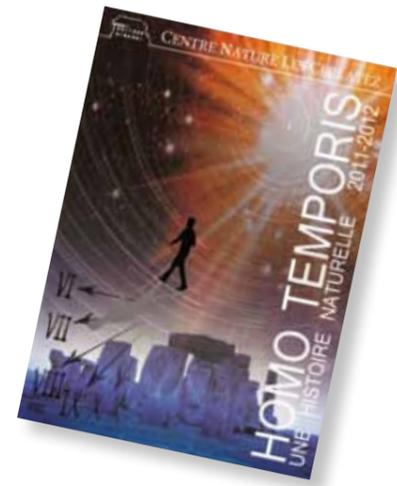
Le Parc du Doubs organise une journée populaire à Goumois le 31 juillet avec restauration dès midi, animation sur l'eau, sentier découverte et Fête nationale en soirée.

23 octobre – Brunch santé

Le désormais traditionnel «Brunch santé du Parc du Doubs» aura lieu à la Ferrière le dimanche 23 octobre durant la journée. Les paysannes du Jura bernois se chargent de l'organisation et de la préparation des plats régionaux.

Exposition sur l'homme et le temps

L'homme a toujours cherché à comprendre, à mesurer et à apprivoiser le temps. La nature l'y invite avec le cycle des saisons, de la lune, l'évolution de l'environnement tel que le recul des glaciers ou encore les changements climatiques. De leurs passions conjuguées, le Centre Nature des Cerlatez et la Fondation Horlogère, grâce à une magnifique exposition «Homo Temporis», font vivre un voyage fait d'imagination humaine et de forces de la nature. Cette étape franc-montagnarde permettra aux visiteurs de mieux comprendre les liens complexes qui relient l'homme, la nature et le temps. «Homo Temporis» est à découvrir seul ou en famille dès à présent et jusqu'à fin 2012.



Le Centre Nature des Cerlatez est réputé pour la qualité de ses expositions, basée sur le caractère à la fois scientifique et pédagogique des présentations. «Homo temporis» s'inscrit dans cette lignée avec des horloges stylisées très ludiques, un sablier géant, des clepsydres (montres à eau) ou encore des montres lunaires. D'autres objets insolites sont exposés: bougies graduées permettant de lire l'heure grâce à la fonte de la cire; lampes à encens mesurant le temps; montre de guet; perceuses à main mais aussi plantes et animaux qui rythment leur vie sur le temps. L'exposition ne sera pas tournée exclusivement sur la transmission du savoir, mais montrera également l'importance de la haute technologie de la mesure du temps dans les compétitions sportives. François Boinay, directeur du Centre Nature des Cerlatez, explique en connaisseur (son père horloger est féru d'histoire): «Au début de l'aventure de la mesure du temps, les

montres ne disposaient que d'une seule aiguille. Nous exposons des montres à une, deux et trois aiguilles et nous expliquons pourquoi l'homme s'intéresse aujourd'hui au millionième de seconde alors qu'il y a mille ans, la précision d'une heure était suffisante.»

De façon didactique et ludique, les visiteurs pourront compléter leurs connaissances dans le domaine des outils des artisans horlogers. Ces derniers utilisent aujourd'hui encore de nombreux éléments naturels dans la fabrication des garde-temps. A quoi servent par exemple les bâtonnets de moelle de sureau dans l'assemblage de montres? Réponse au Centre Nature des Cerlatez...

L'exposition est organisée en collaboration avec la Fondation Horlogère. Depuis dix ans, la Fondation Horlogère – dont le siège se trouve à Porrentruy – sauvegarde et assure la promotion du savoir-faire horloger régional. Sa vocation réside dans l'exposition et l'archivage d'objets horlogers mais aussi dans la dynamisation de l'horlogerie moderne avec la mise en place d'événements concrets tels que le partenariat avec le Centre Nature des Cerlatez qui donne à voir et à vivre une exposition unique. «Homo temporis» montre comment l'homme, par ses questionnements, ses innovations et la trace qu'il imprime dans le monde fait évoluer, parfois inverse ou bouleverse les rapports au temps et à la nature, s'inscrivant pleinement en tant que co-créateur de l'espace-temps qu'il investit.

Un cheval qui n'est pas de bois

L'utilisation du cheval Franches-Montagnes dans les forêts apporte des avantages économiques et écologiques. Le recours au cheval n'est pas une régression, mais constitue une avancée permettant une réelle complémentarité entre l'homme, la machine et le cheval. Les avantages du cheval de trait sont à la fois ergonomiques, économiques et sociaux. Il réduit les dégâts au sol et aux arbres, remplace l'homme dans les travaux difficiles ou dangereux, transporte le bois vers les machines

(débardage semi-mécanisé), soulage le forestier dans les tâches pénibles et libère une partie du stress par l'aspect affectueux qu'il propose et demande. Récemment, une étude française a montré la plus-value économique du cheval employé aux travaux forestiers.

Tous deux habitants des Bois et propriétaires de chevaux, Urs Moser et Adrien Cattin animent le Groupe de promotion du cheval de trait forestier. Avec Henri Spychiger, de Mont-Crosin, ils ont formé deux jeunes agriculteurs prêts à s'engager dans ce secteur d'activités.

Il leur faut désormais convaincre les propriétaires, insuffisamment informés des avantages du cheval en milieu boisé. Des phases-pilotes et des chantiers in situ ont validé et démontré la valeur du cheval dans le travail forestier. Ces expériences ont été soutenues par la Confédération (2002-2005) puis par le Canton du Jura) à la suite d'un postulat du député jurassien Vincent Wermeille (2009).

Le Franches-Montagnes est un cheval de trait léger, précise Urs Moser. Ses qualités sont bien connues: dextérité, caractère docile, volonté et endurance. Une morphologie moyenne lui rend service dans les terrains difficiles. La sélection des chevaux destinés aux activités forestières est effectuée en collaboration avec les éleveurs, car les attentes ne sont pas identiques selon que le cheval balade des touristes ou tire du bois dans la forêt.

Urs Moser et Adrien Cattin sont confiants et trouvent écho à leur démarche dans la reconnaissance des compétences du cheval en milieu forestier par la commission qui s'occupe des questions agricoles au sein de l'Association du Parc naturel régional du Doubs.



Toute l'actualité du parc sur
www.parcdoubs.ch

Impressum

Photos: Centre Nature Les Cerlatez, Alain Perret, Mario Tabozzi, Zébulon
Textes: Philippe Zahno
Conception graphique: Zébulon Communication, La Chaux-de-Fonds
Impression: Le Franc-Montagnard, Saignelégier
Le label FSC (Forest Stewardship Council) garantit aux consommateurs que le papier provient de forêts aménagées de façon durable.
Adresse: APNRD, 6, Place du 23 Juin, CP 316, 2350 Saignelégier
info@parcdoubs.ch, 032 420 46 70
Rédacteur responsable: Philippe Zahno
philippe.zahno@parcdoubs.ch, 079 459 72 85